



4 - Avez-vous des proches qui vous soutiennent ?  oui  non

À l'inverse, aidez-vous des proches ?  oui  non

### 5 - Aides exceptionnelles sollicitées (au cours des 12 derniers mois)

ORGANISME	EN COURS	REFUSÉES	ACCORDÉES		
			DATE	MOTIF DE L'AIDE	MONTANT
Centre communal d'Action sociale ou Mairie					
Conseil Départemental					
Sécurité sociale					
Pôle emploi					
Institution de retraite complémentaire (nom) : _____					
Mutuelle ou prévoyance					
Comité d'entreprise					
Autres organismes (précisez) : _____					

### 6 - Motif de votre demande (Ne pas mentionner d'informations liées à votre état de santé ou celles de vos proches)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Etes-vous accompagné par un travailleur social ?  oui  non

Précisez ses coordonnées (nom, service, tél.) : \_\_\_\_\_

### 7 - Photocopies des pièces à joindre à votre demande

- 1 Dernier avis d'imposition sur le revenu (copie intégrale)
- 2 Toutes pièces utiles justifiant votre demande
- 3 Le(s) dernier(s) bulletin(s) de salaire du dernier mois des personnes vivant au foyer
- 4 \_\_\_\_\_

D'autres justificatifs pourront vous être demandés à l'étude de votre dossier.

**Une seule demande sera recevable par foyer auprès des institutions de retraite complémentaire Agirc et Arrco. J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans ce dossier sont exacts et ne pas disposer de ressources financières me permettant de faire face à mes difficultés.**

À retourner à :

DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE (obligatoire)

\_\_\_\_\_

« Toute fausse déclaration sur l'honneur ou tout envoi de faux documents est passible de poursuites devant les juridictions civiles et pénales (articles 441-1, 441-7 et 313-1 du Code pénal) ».

« Les institutions de retraite complémentaire sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour l'ensemble des informations auquel elles ont accès ».

« Les informations recueillies à partir de vos réponses font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées au service de l'action sociale de votre institution de retraite complémentaire AGIRC - ARRCO en vue de l'étude de votre demande d'intervention sociale. Vos réponses sont nécessaires à l'instruction de votre dossier ».

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification de vos données, que vous pouvez exercer auprès du service de votre institution de retraite complémentaire en charge de la protection des données ou bien auprès du service juridique du GIE AGIRC - ARRCO, 16-18 rue Jules César, 75012 Paris (protection\_des\_donnees@agirc-arrco.fr).